

## Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

Sur le plan économique, l'évolution en 2002 a déçu les attentes. La reprise de la conjoncture a fait faux bond et, aujourd'hui, on l'attend pour l'année en cours. La baisse des marchés des actions s'est poursuivie, corrigeant ainsi des excès manifestes dans certains domaines. La chute des cours des actions est due également à des scandales financiers impliquant des entreprises renommées, scandales qui ont entraîné une perte sensible de confiance. Les conséquences de la baisse des cours des actions et des scandales financiers se sont fait sentir non seulement sur la conjoncture, mais aussi sur le secteur financier.

La Suisse n'a pas été épargnée par ces évolutions. Le renchérissement est resté modéré, mais la croissance économique a été faible et le chômage a augmenté. La revalorisation du franc sur les marchés des changes a aggravé la situation de notre économie.

La Banque nationale a réagi à la détérioration des conditions-cadres de notre économie en assouplissant encore, et sensiblement, sa politique monétaire. Par la suite, les taux d'intérêt à court terme, mais aussi à long terme, ont fléchi, passant à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis des années. Sur le plan monétaire, les conditions sont ainsi favorables à une reprise de la conjoncture en Suisse, reprise qui devrait se manifester dès que des impulsions viendront de l'économie mondiale.

Le 26 juin 2002, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention des Chambres fédérales, le message concernant la révision totale de la loi sur la Banque nationale. L'objectif est de moderniser en profondeur les statuts de la Banque nationale. Les travaux parlementaires ont déjà commencé.

Le 22 septembre, le peuple et les cantons ont rejeté tant l'initiative populaire que le contre-projet de l'Assemblée fédérale sur l'utilisation du produit de la vente de l'or qui n'est plus nécessaire à la conduite de la politique monétaire. Ainsi, le produit des ventes d'or reste pour le moment propriété de la Banque nationale, et la discussion politique quant à son utilisation se poursuit.

Conformément à la nouvelle convention conclue avec le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices, la Banque nationale versera, au titre de l'exercice 2002 déjà, un montant de 2,5 milliards de francs à la Confédération et aux cantons.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs du précieux soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'année écoulée.

Berne, le 7 mars 2003

**Hansueli Raggenbass**

Président du Conseil de banque

**Jean-Pierre Roth**

Président de la Direction générale